

Toulon le, 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le Recteur de l'Académie de Nice  
Chancelier des Universités

à

**Division des Personnels enseignants**

Affaire suivie par :  
Karine LOLIVRET-PEYDRO

Téléphone : 04 94 09 55.46  
Fax : 04.94.09.56.02  
Gestcollective83@ac-nice.fr

Rue Montebello  
CS 71204  
83070 Toulon cedex

Mesdames et Messieurs les professeurs des  
écoles et instituteurs

s/c de Mesdames et Messieurs des Principaux

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus  
au titre de l'année scolaire 2019/2020**

**R é f :** Décret n° 2002-1164 du 13 septembre 2002 modifiant le décret n°89-122 du 24 février 1989, relatif aux directeurs d'école.

**Faire émarger obligatoirement tous les personnels rattachés administrativement  
ou exerçant dans l'école.**

J'ai l'honneur de vous demander de vous reporter aux textes cités en référence, concernant les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

**A/ Candidatures :**

Doivent se porter candidats, tous les personnels souhaitant être inscrits sur la liste départementale d'aptitude **à l'exception** :

- des personnels actuellement nommés à titre définitif sur un emploi de directeur
- des personnels ayant occupé les fonctions de directeur durant trois années scolaires au moins
- des personnels inscrits sur la liste d'aptitude départementale au titre des années scolaires 2017/2018 et 2018/2019

**B/ Condition d'ancienneté**

Les instituteurs et professeurs des écoles comptant, au 1<sup>er</sup> septembre 2018, au moins deux ans de services effectifs peuvent se porter candidats.

**Cas particuliers :** Pour les personnels assurant les fonctions de direction à titre provisoire pour l'année scolaire 2018/2019, la condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

## C/ L'inscription de plein droit

Elle concerne les personnels suivants :

- les personnels nommés à titre provisoire pour la présente année scolaire et sollicitant leur inscription sur la liste au titre de cette même année scolaire (sur avis favorable de l'inspecteur de l'Education Nationale de leur circonscription)
- les personnels inscrits sur la liste d'aptitude en cours de validité (3 ans) dans un autre département au titre de la présente année scolaire affectés dans le Var.

Je précise toutefois que les personnels concernés par ce paragraphe sont tenus de se porter candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude.

\*\*\*\*\*

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

**1/** Remplir l'imprimé joint et le retourner au service de la DPE mentionné en-tête de lettre au plus tard pour le : **Lundi 15 octobre 2018**, accompagné d'une enveloppe (21x29,7) affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre adresse personnelle pour l'envoi du dossier.

Envoyer une copie de la demande à votre inspection de circonscription.

**2/** A réception, remplir et signer votre dossier de candidature puis le renvoyer **uniquement** à votre inspection de circonscription au plus tard le **Mercredi 7 novembre 2018** (tout dossier déposé après cette date ne pourra être retenu).

Je vous prie de bien vouloir noter que les candidatures font l'objet d'un avis motivé de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription et d'une commission départementale présidée par le Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant.

Les candidats prendront leurs dispositions pour répondre impérativement à la convocation aux entretiens prévus le **mercredi 9 janvier 2019**.

Pour le Recteur, et par délégation,  
Le Directeur Académique,  
Directeur des Services départementaux  
de l'éducation nationale du Var

Olivier MILLANGUE

PJ : formulaire demande de dossier